

Conseil municipal

Séance du 29 mars 2024

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Tréméven, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au siège de la mairie, sous la présidence de Madame Brigitte CAULET, adjointe au Maire.

Présents : Mmes. CAULET Brigitte, VERMEY Liliane « Vicky », GÉNISSEL Véronique à partir de 19h

MM. LE TROADEC Stéphane, GUILLOUX Gérald, RANNOU Jérôme

Absents :

Absents excusés : MM. LIENNEL Yves, M DALLIER Olivier, M RODRIGUEZ Cédric et Mme Isabelle LAMBERT

Pouvoirs : M Olivier DALLIER à Mme CAULET Brigitte, M Yves LIENNEL à M Stéphane LE TROADEC, Mme Isabelle LAMBERT à Mme Liliane VERMEY

Secrétaire de séance : M RANNOU Jérôme

Ouverture de la séance à 18 h 36.

Ordre du jour :

1. LAC CLECT
2. Approbation CDG Budget Principal 2023
3. Approbation Compte Administratif 2023
4. Vote des taux
5. Affectation du résultat 2023
6. Budget Principal Prévisionnel 2024
7. Fongibilité des crédits
8. Approbation CDG Budget lot 2023
9. Approbation Compte Administratif budget lot 2023
10. Budget lotissement 2024
11. Etat récapitulatif des indemnités des élus 2023

Questions diverses

- Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 29 février 2024

Les conseillers n'ayant pas de remarque à formuler, le compte-rendu de cette réunion est validé à l'unanimité des membres présents à ce conseil municipal

1. LAC CLECT

D2024/11 : LAC CLECT

Madame la 1^{ère} adjointe présente le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées) du 12 février 2024

Suite au conseil communautaire du 20 février 2024 et à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées) du 12 février 2024, la communauté de communes a transmis le rapport de la CLECT ainsi les attributions de compensation prévues pour 2024.

La commune doit délibérer sur les charges transférées à Leff Armor Communauté qui correspondent à : 5 088.13€

- Participation contingents incendie : 8 525 €
 - Prestation ADS (Application du Droit des Sols) : 1 537.33€
- A ceci on déduit la somme de 4 974.20€ (1^{ère} colonne)

COMMUNES	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2023		CHARGES TRANSFEREES 2024	SERVICE COMMUN		ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024	
	Attributions compensations 2023 versées par LAC sans SDIS & ADS avec subventions & PLUIH plus ajustement A	Attributions compensations 2023 versées par les communes sans SDIS & ADS avec subventions & PLUIH A	COTISATIONS SDIS 2023 y compris volontariat B	AJUSTEMENT Cotisations ADS 2023 C	COTISATIONS ADS 2024 D	Attributions compensations versées par LAC 2024	Attributions compensations versées par les communes 2024 A-B+C-D
TREMEVEN	4 974.20 €		8 525 €	-90.19 €	1 627.52 €		-5 088.13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT

APPROUVE les attributions de compensation telles qu'exposées ci-dessus

AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

2. Approbation CDG BP 2023

D2024/12: CDG BP 2023

Madame la 1^{ère} adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal l'état des dépenses réalisées et des recettes encaissées pendant l'année 2023 et enregistrées par la Perception.

EN FONCTIONNEMENT	
Le total des Recettes est de	373 399.77 €
Le total des Dépenses est de	190 835.73 €
Le résultat de Fonctionnement pour l'année 2023 est donc de	182 564.04 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	199 105.79 €
LE RÉSULTAT GLOBAL EN FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023 EST DE	381 669.83 €
EN INVESTISSEMENT	
Le total des Recettes est de	88 505.85 €
Le Total des dépenses est de	123 148.68 €
Le résultat d'Investissement pour l'année 2023 est donc de	- 34 642.83 €
Excédent d'Investissement reporté N-1	94 193.03 €
LE RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2023 EST DE	59 550.20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal.

AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Approbation Compte Administratif 2023

D2024/13 : CA BP 2023

Madame la 1^{ère} adjointe présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2023

EN FONCTIONNEMENT	
Le total des Recettes est de	373 399.77 €
Le total des Dépenses est de	190 835.73 €
Le résultat de Fonctionnement pour l'année 2023 est donc de	182 564.04 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	199 105.79 €
LE RÉSULTAT GLOBAL EN FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023 EST DE	381 669.83 €
EN INVESTISSEMENT	
Le total des Recettes est de	88 505.85 €
Le Total des dépenses est de	123 148.68 €
Le résultat d'Investissement pour l'année 2023 est donc de	- 34 642.83 €
Excédent d'Investissement reporté N-1	94 193.03 €
LE RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2023 EST DE	59 550.20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de Monsieur le Maire

AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Vote des taux

Arrivée de Mme Véronique GENISSEL à 19h00

D2024/14 : VOTE DES TAUX

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il convient de déterminer les taux d'imposition pour l'année 2024. Elle propose de reconduire les taux de 2023 :

	Taux 2023	Bases 2023	Taux 2024	Bases prévisionnelles 2024
Taxe sur le Foncier Bâti	42.72 %	262 300	42.72 %	274 000
Taxe sur le Foncier non Bâti	62.56 %	24 800	62.56 %	25 700
Taxe d'Habitation	13.98 %	57 021	13.98 %	58 200

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE les taux d'imposition pour l'année 2024

AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Affectation des résultats 2023

D2024/15 : AFFECTATION DES RESULTATS

Madame la 1^{ère} adjointe présente le tableau d'affectation du résultat ci-dessous

AFFECTATION DES RESULTATS N-1

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	190 835.73
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	373 399.77
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	182 564.04

D - Résultats N - 1 reporté (002)	199 105.79
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	381 669.83
SECTION D'INVESTISSEMENT	
A - Dépenses d'investissement	123 148.68
B - Recettes d'investissement	88 505.85
RBI -Résultat brut de la section d'investissement	-34 642.83
C - Résultats N - 1 reportés (001)	94 193.03
D - Recette d'investissement D001	59 550.20
Solde des restes à réaliser d'investissement	
A - Dépenses engagées non mandatées	3 027.15
B - Recettes restant à réaliser	0.00
E - Besoin de financement	-3 027.15
Excédent de financement	
Besoin de financement F = D + E	56 523.05
REPRISE RNF = G + H	381 669.83
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F)	
2) H = Report en fonctionnement R002	381 669.83

Madame la 1^{ère} adjointe propose donc aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat 2023 au Budget Prévisionnel 2024 tel que :

En **Fonctionnement** le résultat est de 381 669.83 €

Madame la 1^{ère} adjointe propose de reporter le résultat de fonctionnement ;

À la section Recettes de Fonctionnement pour 381 669.83 €

En **Investissement** le résultat est de

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 3 027.15 €

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 0 €

Madame la 1^{ère} adjointe propose de reporter le résultat d'Investissement ;

À la section d'Investissement en Dépenses,

Excédent reporté pour la somme de 59 550.20 €

6. Budget Principal Prévisionnel 2024

D2024/16 : BP 2024

Madame la 1^{ère} adjointe présente les devis établis et donc de prévoir les principales dépenses d'investissement.

DEVIS BUDGET 2024

Entreprise	Travaux	montant HT	montant TTC
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Atelier E POILPOT	reliure état civil	240.00 €	240.00 €
LE FORESTIER - Goudelin	curage	3 187.57 €	3 825.08 €
HTTP	feu d'artifice		3 000.00 €
HUET Cédric	animation feu d'artifice		950.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	SALLE ASSOCIATIVE		
SPME22	adhésif vitrage	1 152.69 €	1 383.22 €
	EGLISE		
Couverture LE CAIN		1 905.00 €	2 286.00 €
Electricité M Tardieu	Eclairage	6 017.62 €	7 221.14 €
Menuiserie A VARIN	renfort	10 057.00 €	12 068.40 €
Menuiserie A VARIN	solivage	20 247.00 €	24 296.40 €
Menuiserie A VARIN	lambris	23 007.60 €	27 609.12 €

PROJETS DIVERS			
SDE 22	2 lanternes		1 700.00 €
Yannick LE POUL	armoire élec St-Jacques	911.95 €	1 094.34 €
VOIRIE			
SPME22	50-poul ranet	175.18 €	210.22 €
SPME22	randonneurs	196.42 €	235.71 €
SPME22	boulodrome	232.14 €	278.56 €
SPME22	miroirs	282.63 €	339.16 €
RAULT TP	Impasse kermilven + kerautret +runales	9 486.00 €	11 383.20 €
LOGEMENT			
Alain VARIN	Vélux appart	2 983.65 €	3 580.38 €
Alain VARIN	Vélux maison	1 491.50 €	1 789.80 €
LML Lanvollon	fissure rejointoiment	1 080.00 €	1 188.00 €
Hervé Lorgeoux DEFIM	Diagnostic	650.00 €	780.00 €
MAIRIE			
Atelier E POILPOT	restauration registre délibérations	195.00 €	195.00 €

Elle présente ensuite aux membres du Conseil Municipal un tableau comportant les inscriptions budgétaires par chapitre. Le Budget Prévisionnel s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
	722 667.89€	722 667.89€
SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
	623 526.37€	623 526.37€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le BP 2024,

APPROUVE les devis présentés

7. Fongibilité des crédits

D2024/17 : FONGIBILITE DES CREDITS

Suite au passage en M57 au 1^{er} janvier 2023, les chapitres de dépenses imprévues 020 et 022 n'existent plus.

Le conseil peut autoriser le maire à opérer des virements de crédits entre chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Pour ce faire, il convient de prévoir dans la délibération du budget la fixation d'un taux de fongibilité pour le fonctionnement et d'un taux pour l'investissement. Ces taux de fongibilité doivent être fixés chaque année.

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

8. Approbation CDG Budget lot 2023

D2024/18 : CDG LOT 2023

Madame la 1^{ère} adjointe présente aux membres du Conseil Municipal l'état des dépenses réalisées et des recettes encaissées pendant l'année 2023 et enregistrées par la Perception concernant le lotissement.

EN FONCTIONNEMENT	
Le total des Recettes est de	40 696 €
Le total des Dépenses est de	40 696 €
Le résultat de Fonctionnement pour l'année 2023 est donc de	0 €

LE RÉSULTAT GLOBAL EN FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023 est donc à l'équilibre	
EN INVESTISSEMENT	
Le total des Recettes est de	40 696 €
Le Total des dépenses est de	40 696 €
Le résultat d'Investissement pour l'année 2023 est donc de	0 €
LE RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2023 est donc à l'équilibre	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal.

AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. Approbation CA Budget lot 2023

D2024/19 : CA LOT 2023

Madame la 1^{ère} adjointe présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2023 du lotissement

EN FONCTIONNEMENT	
Le total des Recettes est de	40 696 €
Le total des Dépenses est de	40 696 €
Le résultat de Fonctionnement pour l'année 2023 est donc de	0 €

LE RÉSULTAT GLOBAL EN FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023 est donc à l'équilibre	
EN INVESTISSEMENT	
Le total des Recettes est de	40 696 €
Le Total des dépenses est de	40 696 €
Le résultat d'Investissement pour l'année 2023 est donc de	0 €
LE RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2023 est donc à l'équilibre	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de Monsieur le Maire

AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. BP LOT 2024

D2024/20 : BP LOT 2024

Madame la 1^{ère} adjointe propose aux membres du Conseil Municipal le Budget Prévisionnel du futur lotissement qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
	246 936 €	246 936 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
	246 936 €	246936 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget prévisionnel du lotissement tel que proposé.

AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Etat récapitulatif des indemnités des élus 2023

Depuis l'entrée en vigueur de la loi « engagement et proximité », les conseillers municipaux (CGCT art L.2123-24-1-1) sont en droit de connaître le montant des indemnités que leurs pairs perçoivent au titre de leurs mandats ou fonctions.

Cette nouvelle mesure adoptée dans un souci de transparence nécessite la présentation, chaque année, d'un état des indemnités perçues par chaque élu, devant l'organe délibérant.

INDEMNITES 2023 en euros	
LIENNEL Yves	10 103.64
CAULET Brigitte	3 540.42
DALLIER Olivier	3 540.42
RANNOU Jérôme	1 877.58

Les élus prennent acte de l'état récapitulatif

N'ayant pas d'autres questions à traiter, la séance est levée à 19H48

Conseil municipal
Séance du 29 mars 2024

FEUILLET DE CLÔTURE DE SÉANCE

Délibérations

Numéro ¹	Libellé	Page
D 2024/11	LAC CLECT	2024/
D 2024/12	Approbation CDG Budget Principal 2023	2024/
D 2024/13	Approbation Compte Administratif 2023	2024/
D 2024/14	Vote des taux	2024/
D 2024/15	Affectation du résultat 2023	2024/
D 2024/16	Budget Principal Prévisionnel 2024	2024/
D 2024/17	Fongibilité des crédits	2024/
D 2024/18	Approbation CDG Budget lot 2023	2024/
D 2024/19	Approbation Compte Administratif budget lot 2023	2024/
D 2024/20	Budget lotissement 2024	2024/

Signatures

Mme l'adjointe au Maire de Tréméven

Mme CAULET Brigitte

Le secrétaire de séance

M RANNOU Jérôme

¹ D = Délibération : DM = décision du maire sur délégation du conseil municipal